

**RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES
PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

09 BP 884 Ouagadougou 09 -
Tel (226) 50-36-08-25 - Fax : 50-36-26-13 site : www.roppa.info
Email : roppa@roppa-ao.org; roppabf@liptinfor.bf



**CONFEDERATION PAYSANNE DU FASO
01 BP 2978 Ouagadougou 01**

TEL/FAX 50 30 18 44 -
cpf@fasonet.bf



**MEMORANDUM DU ROPPA, DE LA CPF ET DES ORGANISATIONS DE
LA SOCIETE CIVILE DU BURKINA SUR L'INTEGRATION
REGIONALE ET LES NEGOCIATIONS POUR L'APE**

Mai 2007

PREAMBULE

L'Afrique de l'ouest entre progressivement avec la saison des pluies, dans un nouveau cycle de production. Nous prions Dieu (Allah) pour que l'hivernage soit fécond et que la paix règne partout afin que nos agricultures puissent assumer leurs fonctions cardinales qui sont de nourrir les populations, créer des richesses, gérer l'Environnement et transmettre les valeurs des sociétés agraires !

Après 35 ans d'affirmation de la volonté politique de se constituer en une entité économique unique, avec la mise en place en janvier 2007 de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le processus d'intégration régionale de l'Afrique de l'ouest entre enfin dans une phase décisive. Mais les écueils sont nombreux et des conditions sont encore à remplir.

Reste, en effet à lui donner les chances de se consolider et d'atteindre les objectifs pour laquelle elle a été voulue : marché régional, réduction de la dépendance alimentaire et de la pauvreté, développement économique et sociale, épanouissement de ses populations, ...

Reste aussi à lui donner encore plus de légitimité, en renforçant le dialogue entamé entre les institutions d'intégration régionale que sont la CEDEAO et l'UEMOA avec l'ensemble des acteurs, sur tout ce qui va toucher de près et même de loin les citoyens.

Comme le dit un vieil adage africain « on ne taille pas le bonnet du phacochère en son absence ». C'est pour cela, qu'à l'occasion de la réunion de la Commission de la CEDEAO à Ouagadougou, nous, membres du réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), de la Confédération Paysanne du Faso (CPF) et des Organisations de la Société Civile du Burkina, avons convenu de réaffirmer notre profond attachement à l'intégration régionale mais aussi d'exprimer nos interrogations sur le cours actuel du processus

d'intégration régionale. C'est pour cela que nous avons adopté le présent

mémorandum dans lequel nous réaffirmons que « nous ne pouvons nous tromper nous même » comme l'a indiqué notre doyen Mamadou Cissokho dans la préface du

Extrait de la Préface au Mémoire du ROPPA sur la PAU

Quoi qu'on nous dise, nous savons que l'on nous a engagé dans un combat perdu d'avance contre des concurrents autrement plus puissants que nous. Cette compétition que les plus forts veulent toujours durcir est impossible pour nous. On peut nous tromper, c'est le jeu, mais nous ne pouvons pas nous tromper nous-mêmes à moins de souhaiter un suicide collectif.

Quoi qu'on nous dise ce que nous mangeons n'est pas sur le marché mondial. Quoi qu'on nous dise les produits d'exportation qui sont depuis cent ans sur le marché mondial n'ont pas servi le développement des campagnes. Ils ont fait pousser les villes.

Les défenseurs du libre-échange se sont préparés pendant plus de 50 ans. Grâce à des politiques et des programmes adaptés, ils ont pu créer des conditions permettant la réussite des acteurs du secteur public, du secteur privé, des organisations socioprofessionnelles ou des organisations sous-régionales. Il est important et non négociable que nous bénéficions de la même chose chez nous.

Mémoire du ROPPA sur la Politique agricole de l'UEMOA en octobre 2001.

MEMORANDUM

Convaincus que l'intégration économique régionale reste la seule voie pour l'Afrique de l'Ouest de créer les conditions favorables au développement économique et sociale, à l'épanouissement de ses populations et la conquête d'une place honorable dans la construction d'un monde de solidarité, d'équité et de justice sociale et économique.

Convaincus que la base et le moteur de l'intégration régionale est une agriculture moderne centrée sur les exploitations familiales et orientée vers la réalisation de la souveraineté alimentaire et l'approvisionnement d'un marché régional dynamique ;

Convaincus que la réalisation de la souveraineté alimentaire de la sous-région est le socle sur lequel devra se construire le marché commun en vue de résoudre les problèmes récurrents d'insécurité et de dépendance alimentaires, de pauvreté rurale, d'exode massif des jeunes, de désertification des terroirs et de dégradation des ressources naturelles ;

Considérant que la politique régionale de la CEDEAO (ECOWAP) et le plan d'action du volet agricole du NEPAD représentent la vision partagée par tous les acteurs de la sous-région, pour le développement du secteur agricole, la réduction de la dépendance alimentaire et le développement d'un marché régional des produits agricoles et agroalimentaires locaux ;

Considérant l'appel du forum régional de Niamey sur la Souveraineté alimentaire de l'Afrique de l'Ouest pour l'élaboration d'une charte régionale sur la souveraineté alimentaire ;

Constatant la non application des décisions et engagements pris par les chefs d'Etat aux niveaux sous régional, continental sur le développement du secteur rural (Maputo, 2003 ; Abuja1 2006, Objectifs du Millenium, NEPAD, ECOWAP)

Constatant que les politiques libérales mises en place dans le cadre des programmes d'ajustements structurels et qui se reflètent dans le démantèlement des services d'appui aux producteurs et l'adoption par l'UEMOA d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) très bas se sont traduites par une dépendance alimentaire et une pauvreté rurale plus accrues ;

Constatant que les négociations d'un Accord de Partenariat Economique (APE) s'inscrivent également dans le cadre de la libéralisation dont les conséquences ont été désastreuses pour nos économies nationales et pour les producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest ;

Préoccupés par l'application à l'ensemble des pays de la CEDEAO du TEC de l'UEMOA qui a été inefficace pour stimuler la production agricole et les échanges intra-régionaux, réduire la dépendance alimentaire et stopper la perte de devises pour l'importation de produits alimentaires ;

Préoccupés par les conséquences désastreuses potentielles de la création d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne sur la réalisation de la souveraineté alimentaire, la création d'un marché commun et le développement de nos secteurs productifs, notamment agricoles et agroindustriels, au stade actuel du développement économique et d'intégration de l'Afrique de l'Ouest;

Préoccupés par la baisse de revenu des producteurs et l'aggravation de la pauvreté en milieu rural et plus particulièrement par la situation des producteurs de coton du fait de la baisse d'année en année du prix au producteur et du renchérissement du prix des intrants dues à des politiques injustes et déloyales.

Nous, membres du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), de la Confédération Paysanne du Faso et des Organisations de la Société Civile du Burkina,

Soutenons

1. La décision des Chefs d'Etat de transformer la CEDEAO en un véritable instrument d'intégration avec la mise en place depuis janvier 2007 d'une Commission aux pouvoirs et prérogatives étendus.

Exigeons des gouvernements, de la CEDEAO et de l'UEMOA

2. L'accélération de la mise en œuvre des politiques agricoles régionales (ECOWAP, PAU) et du PDDAA/NEPAD à travers l'adoption de mécanismes innovants de financement des investissements structurants, de stabilisation des revenus, de protection sociale et d'assurance face aux calamités naturelles pour les exploitations familiales agricoles.
3. L'adoption de mesures de protection aux frontières régionales et des mesures de sauvegarde qui restent les seuls instruments efficaces pour assurer le développement d'un marché régional pour les produits agricole et agroalimentaires locaux;
4. L'adoption, notamment d'un TEC avec une 5^{ème} bande dont le taux est au moins équivalent aux droits de douane notifiés à l'OMC par les Etats d'Afrique de l'Ouest;
5. L'application effective des dispositions légales sur la libre circulation des personnes et des biens, les droits de résidence et d'établissement et la levée des multiples obstacles administratifs ou informels freinant les échanges transfrontaliers au sein de l'espace CEDEAO.

Exigeons des administrations et institutions en charge des négociations sur les accords commerciaux

6. De ne pas signer l'APE avec l'Union Européenne tant que les préalables suivants ne sont pas effectivement remplis :
 - a. La réalisation effective de l'intégration régionale à travers la mise en place effective et vérifiable de tous les instruments dont l'Union douanière, l'Union monétaire et ;
 - b. La réalisation d'un marché commun véritable fondé sur les préférences régionales, avec un niveau acceptable d'échanges intrarégionaux pour les produits agricoles et agroalimentaires ;
 - c. Un régime commercial asymétrique et équitable, tenant compte des impératifs d'intégration et de développement de la région.
 - d. Une ouverture modulée et régulée à une hauteur maximum de 50% des échanges ; cette ouverture ne peut en aucun cas concerner la liste des produits stratégiques arrêtée par la région ;

- e. Le report de 3 ans de la date de signature de l'APE, comme demandé par la CEDEAO ;
 - f. Une période de transition suffisamment longue pour consolider l'intégration régionale et réaliser les objectifs de ECOWAP notamment en ce qui concerne la réalisation de souveraineté alimentaire ;
 - g. l'aboutissement des négociations multilatérales à l'OMC pour le Cycle de Doha.
7. De lancer, sans délai, le processus participatif de détermination d'une liste de produits spéciaux et stratégiques à soustraire de tout accord commercial y compris l'APE, avec la méthode convenue par les acteurs de la région lors de l'atelier de Ouagadougou de janvier 2007 ;
8. L'organisation de véritables débats démocratiques aux niveaux local, national et régional sur les enjeux et les défis de l'intégration régionale et des règles commerciales de l'OMC et l'APE qui vont avoir des conséquences certaines sur nos terroirs, nos agricultures et notre partenariat avec le reste du monde pour une très longue période .

Exigeons des gouvernements

9. Le respect des engagements librement consentis par les Chefs d'Etats africains à Maputo, notamment d'allouer, au moins, 10% du budget national au financement de l'agriculture (y compris l'élevage, la pêche et la foresterie) et de mettre en œuvre des programmes concertés avec les acteurs permettant d'atteindre au moins 6% de taux de croissance agricole équitablement partagé et dont les bénéficiaires financeront la Promotion de l'Economie rurale.

Exhortons les Organismes de Coopération régionale et aux Etats à œuvrer pour que :

10. Le processus de révision de la charte de l'aide alimentaire soit une occasion pour l'Afrique de l'Ouest de se doter d'une véritable charte de la souveraineté alimentaire dans laquelle elle réaffirmera sa ferme volonté d'assurer la sécurisation alimentaire et nutritionnelle pour tous, sur la base des potentialités agroécologiques, les échanges intra-régionaux et les valeurs culturelles de la région,

Réaffirmons

11. Notre solidarité et notre soutien sans faille aux cotonculteurs du Burkina et des autres pays d'Afrique de l'ouest pour la juste lutte qu'ils mènent pour la reconnaissance de leur droit de vivre dignement du fruit de leur travail ;
12. Notre soutien à l'initiative sectorielle sur le coton du groupe des 4 (Bénin, Burkina, Mali et Tchad) et exhortons les négociateurs africains de ne signer aucun accord à l'OMC tant que le problème du coton n'a pas trouvé une solution définitive et acceptable pour les producteurs africains ;

Réitérons

13. Notre engagement à œuvrer pour la transformation de nos systèmes de production en vue de la réalisation des objectifs du Millenium pour le développement, notamment l'atteinte de 6% pour le taux de croissance agricole ;
14. Notre détermination à nous mobiliser, nous concerter et engager un dialogue avec les autorités régionales et nationales et tous les autres groupes d'acteurs de la sous-région pour la réalisation de l'intégration régionale et la mise en œuvre des politiques sectorielles notamment agricoles et environnementales ;
15. Notre détermination à utiliser tous les moyens légaux de pression pour faire prendre en compte les intérêts des exploitations familiales dans les politiques économiques, les accords commerciaux et les mesures relatives à l'intégration régionale

Fait à Ouagadougou, le 31 Mai 2007